

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 23 mars 2006

LES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPÉENS PRÉSENTENT LEUR PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE DIALOGUE SOCIAL 2006-2008

A l'occasion du Sommet social tripartite, la CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP ont présenté aujourd'hui le nouveau programme de travail de l'Union européenne sur le dialogue social pour 2006-2008. Ce programme de travail a pour but de contribuer à la croissance, aux emplois et à la modernisation du modèle social de l'UE.

Le programme de travail 2006-2008 est le deuxième programme de travail pluriannuel du dialogue social de l'UE. Il illustre le souhait commun de renforcer l'autonomie des partenaires sociaux et se fonde sur les réalisations du programme précédent qui couvrait la période 2003-2005.

Le programme de travail de l'UE sur le dialogue social pour 2006-2008 comprend une analyse conjointe des défis essentiels auxquels les marchés européens de l'emploi sont confrontés, la négociation d'un cadre d'action sur l'emploi et un accord cadre autonome. Il convient aussi de citer d'autres initiatives telles que les études sur la restructuration dans l'UE, la création de capacités pour le dialogue social dans les nouveaux Etats membres et les pays candidats et l'élaboration d'une vision commune des instruments de dialogue social. Le texte intégral du programme de travail est joint en annexe.

En outre, la CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME ont présenté le quatrième rapport final sur le suivi de leur cadre d'actions concernant l'apprentissage tout au long de la vie.

"Pour la CES, ce programme de travail représente une nouvelle phase dans le processus de dialogue social autonome, dans lequel les partenaires sociaux s'assurent que l'impact de leurs actions conjointes représente une réelle différence pour les travailleurs et les entreprises. A cet égard, l'engagement de toutes les parties est essentiel" a rappelé Candido Mendéz, Président de la CES.

Selon M. Seillière, Président de l'UNICE, *"Ce programme de travail est également très important pour les employeurs. Il importe à présent de passer du stade des paroles à celui des actes. Le contenu de chaque initiative conjointe doit être évalué par rapport à un critère: améliore-t-elle les perspectives d'emploi en Europe ?"*

"Lorsqu'on étudie les problèmes des travailleurs et des employeurs européens, il ne faut pas oublier que la plupart des entreprises européennes sont des PME" a ajouté le Président de l'UEAPME, M. Reckinger.

Le Président du CEEP, M. Einem, a déclaré en conclusion: *"Si ce programme est bien appliqué par nos membres, nous aurons la preuve que nous sommes parvenus à apporter des réponses appropriées aux grands défis de l'emploi et aux défis sociaux"*.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Maria Fernanda Fau, UNICE
Liliane Volozinskis, UEAPME
Valeria Ronzitti, CEEP
Patricia Grillo, CES

Tél.:+32(0)2 237 65 62
Tél.:+32(0)2 230 75 99
Tél.:+32(0)2 229 21 42
Tél.: +32(0)2 224 04 30

www.unice.org
www.ueapme.com
www.ceep.org
www.etuc.org